



Ancien propriétaire malhonnête.

Par mietiboup, le 10/04/2013 à 12:43

Bonjour à tous.

Il y a maintenant un moi que j'ai quitté mon ancien appartement. Remise des clefs, état des lieux, chèque de caution rendu et papier de sortie comme quoi je ne lui suis plus redevable de rien. Mais ce jour la, le proprio me ressort deux chèques que je lui avait fait. Me disant qu'il les avait pas encaissés et qu'il aimerai que je lui régularise. Plus une consommation anormale d'électricité. Toute honnête que je suis je lui ai dit OK .. Normal.. (meme si 400 euro d'electricité pour 30m² et sachant qu'avant on lui avait trafiqué le compteur je trouve pas vraiment ca normal). Mais bon. Et il se fait un papier comme quoi je lui doit des sous et qu'il me fait signé

Dans la journée je regarde mes papiers, et constate que j'ai toutes mes quittances...Les deux chèques qu'il m'a remit, recouvrait 1 mois de loyer que j'avais pas pu payer, et qu'il devait encaisser sur 2 mois. Hors j'ai retrouvé des correspondance avec lui comme quoi je lui demandé de détruire les chèques car je lui effectuais deux virements. J'ai retrouvé un autre mail comme quoi il avait bien reçu un des virement . LEs autres papiers j'ai du les perdre dans le déménagement.

LE fait est qu'hier , quand je lui ai dit il ne m'a pas cru, m'a dit qu'il attendait les preuves. Et m'a fait une sorte de chantage sur la caf comme quoi si je ne lui régularisé pas il les appellera pour dire que je suis redevable et me bloque mon dossier en cours. De plus il mentionne souvent l'héritage que j'ai perçu il y a peu...

De plus il m'appel constamment au téléphone, j'ai du changer de numéro, m'envoie tout plein de mails, vient sonné chez moi plusieurs fois pars jour et même taper violemment à la porte. Il

passe même à mon travail.

Je ne sais plus quoi faire... Il me manque juste mes relevés bancaires pour "lui clouer le bec", mais c'est un vautour, et j'ai peur qu'il trouve toujours quelque chose à redire, alors que celui en tord c'est lui, et qu'il ne me déclaré meme pas aux impôts...

Que puis je faire?

Par **Lag0**, le **10/04/2013** à **13:11**

Bonjour,

Les chèques en sa possession, s'ils sont périmés, représentent tout de même aux yeux de la loi une reconnaissance de dette.

C'est donc, pour l'instant, votre bailleur qui a les cartes en mains.

Il va vous falloir prouver que cette dette a été réglée d'une autre façon.

Par **mietiboup**, le **10/04/2013** à **13:41**

il me les a rendu...

Par **moisse**, le **10/04/2013** à **17:24**

ALors où est exactement le problème ?

Ha oui en relisant je vois : il a établi et soumis à votre signature une reconnaissance de dette.

Est-ce bien cela ?

Par **mietiboup**, le **10/04/2013** à **21:29**

Oui et surtout qu'il me harcele pour que je lui régularise, alors que j'ai des preuves que je lui ai donné pars virement... Mais il refuse d'entendre...Et veut ses sous... Et la aujourd'hui il vient me voir, en me disant que c'est pas ce mois la qui n'a pas était réglé mais un autre ...mais lui même n'a pu me dire lequel.

Par **moisse**, le **11/04/2013** à **08:21**

Pour ce qui est des loyers, vous avez les preuves de paiement avez-vous dit.

ALors je ne vois pas en quoi ses prétentions vous importent.

Par contre en sus vous avez signé une reconnaissance de dette, et si elle mentionne exactement sa contrepartie (par exemple loyers de tel et tel mois) vous pouvez en contester la provision.

Par **mietiboup**, le **11/04/2013 à 10:23**

c'est ce que je suis en train de préparé, je rassemble tous mes relevé de banque pour lui montrer les paiement de chaque mois en preuve bancaire!

Par **moisse**, le **11/04/2013 à 10:42**

Bonjour,

Une fois cette démonstration accomplie de visu, au cours de laquelle vous ne vous dessaisissez d'aucun document original, vous en confirmez la teneur par une belle lettre recommandée.

Amicalement